

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette  
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.34.10.50  
Email : [accueil.ccas@ccas81370.fr](mailto:accueil.ccas@ccas81370.fr)

Date de la convocation :  
**29 mai 2026**

Conseillers en exercice : 19  
Présents : 12  
Procurations : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 4 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

**Présents :** Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, Mme Bernadette MARC, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Mathieu SYNOWIECKI, Mme Anaïs BONDURAND, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Micheline CARRE, Mme Marie-Claire GRASSET et M. Jean-Jacques MARTIN.

**Excusés / Absents :** M. Raphaël BERNARDIN – Président, M. André SIMON (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Charles PICHERY (procuration à M. Mathieu SYNOWIECKI), Mme Chantal CANDOLIVES, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, Stanislas MOUINEAU, Mme Danielle VACHER.

**Secrétaire de séance :** Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-260604-024

**Objet :**  
**CCAS – Candidature au Comité des 100 de l'UNCCAS  
mandat 2026-2032**

**Décision de l'Assemblée :**

Votant : 14  
Pour : 14  
Vote à l'unanimité

Mme la Présidente Déléguée informe l'Assemblée que l'Union Nationale des CCAS et CIAS propose à ses membres de présenter leur candidature du Comité des 100 de l'UNCCAS.

Véritable réseau de professionnels de l'Action sociale, ce partenaire apporte un appui juridique à ses adhérents et met à disposition une base documentaire et de ressources enrichissantes.

Cette instance est également un espace d'échange, permettant notamment de faire remonter les problématiques auxquelles sont confrontées les CCAS, mais également des solutions.

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Considérant les statuts de l'UNCCAS relatifs à l'organisation des instances de l'association ;
- Considérant l'adhésion du CCAS de Saint-Sulpice-la-Pointe à l'UNCASS ;
- Considérant la candidature de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, en tant que titulaire ;

- Considérant la candidature de Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente suppléante ;
- Considérant la volonté du CCAS de Saint-Sulpice-la-Pointe, de s'investir pleinement au sein de l'UNCCAS par la désignation d'un candidat et de son suppléant au comité des 100 de l'association ;
- Considérant l'approbation à l'unanimité des membres de voter à main levée ;

### DÉCIDE

- De désigner Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, en tant que candidat titulaire et Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, en tant que candidate suppléante au Comité des 100 de l'UNCCAS.
- D'autoriser Mme la Présidente déléguée, ou son représentant, à signer toute pièce et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. le Président, Raphaël BERNARDIN  
Par délégation, Mme la Présidente déléguée



Laurence BLANC



Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU

